

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2024

/

Délibération n° 2024D54

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 22 avril 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, Ph. BRIAUD, F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND-LANDES : M. GUILBAUD (remplace P. MORINEAU)
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS
MACHE : C. NEAU
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, N. KUNG
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 9 dont 4 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK, I. GUERINEAU pouvoir à C. BARANGER
BEAUFOU : J-Ph. BODIN, D. HERMOUET
BELLEVIGNY : S. PLISSONNEAU
MACHE : F. RAGER pouvoir à C. NEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : C. GUINAUDEAU pouvoir à M. ROCHAIS, C. RENARD
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents : 4

BELLEVIGNY : M-D. VILMUS
POIRE-SUR-VIE (LE) : F. GUILLET
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

Objet : Approbation des tarifs et conditions générales de vente à compter du 1^{er} mai 2024 pour les piscines intercommunales.

Vu les statuts de la Communauté de communes Vie et Boulogne ;

Considérant que la construction, l'entretien, le fonctionnement et l'exploitation des piscines d'Aizenay, de Maché et du Poiré-sur-Vie relèvent de la compétence de la Communauté de communes Vie et Boulogne ;

Considérant qu'une nouvelle plateforme numérique de billetterie et de réservation en ligne dédiée aux piscine intercommunales sera prochainement mise en service ;

Vu les propositions de tarifs annexées à la présente délibération ;

Vu les propositions de mise à jour des conditions générales de vente annexées à la présente délibération ;

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des piscines intercommunales joints en annexe.
- D'approuver les conditions générales de vente des droits d'entrées aux piscine intercommunales jointes en annexe.
- De fixer l'entrée en vigueur de ces tarifs et de ces conditions générales de vente à compter du 1^{er} mai 2024.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240422-2024D54-DE



- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-trois avril deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/04/2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

